

Liberté de la presse : concentration, pressions, sidération

■ Jil Theunissen,
juriste à l'Association des journalistes professionnels (AJP) ■

Fusion d'IPM et Rossel ; réduction du financement de la RTBF ; réforme des médias de proximité ; coupes dans les rédactions ; violences, dénigrement et tentatives d'ingérence... : 2025 a été d'une brutalité rare pour l'information et celles et ceux qui la produisent. Si chacun des épisodes peut inquiéter, c'est en les envisageant ensemble que l'on réalise l'ampleur du phénomène. Entre réduction du pluralisme, fragilisation du secteur, précarisation des journalistes et détricotage des balises garantes d'une information vérifiée et indépendante, le risque d'atteinte au débat public, indispensable à toute société démocratique, est réel.

Concentration

2025, c'est d'abord un secteur médiatique fragilisé, objet d'importantes réorganisations qui auront un impact sur le pluralisme et l'information, principalement locale et/ou de service public.

En juin, on apprenait le projet d'absorption des activités de presse écrite du groupe IPM par Rossel. Le 17 décembre, les directions des deux groupes annonçaient la signature de l'accord actionnarial. Tremblement de terre médiatique : si le projet est validé par l'Autorité Belge de la Concurrence (le dossier sera déposé début janvier), l'écrasante majorité de la presse écrite quotidienne francophone (on parle de 94 % de l'audience), c'est-à-dire l'info d'actualité, appartiendra à un seul groupe. Les questions de pluralisme, d'indépendance éditoriale et de maintien des équipes sont au cœur des inquiétudes, avec une crainte particulière pour l'information de proximité, les principales réformes ayant, dès juin, été annoncées à ce niveau. Inquiétudes qui n'ont pas manqué de se concrétiser, l'accord à peine signé : dans une note interne adressée au personnel d'IPM le jour de la signature, la direction annonçait envisager le recours au chômage économique pour le personnel des Éditions de l'Avenir, à concurrence d'un jour par semaine de la mi-février à la mi-avril, afin « d'assurer la pérennité financière de l'entreprise dans la période précédant sa reprise par Rossel ».

En juillet, le contrat de gestion de la RTBF était modifié à l'initiative de la ministre des Médias Jacqueline Galant (MR). « La RTBF n'a pas vocation à devenir le centre de gravité de l'audiovisuel belge francophone », avait-elle déclaré. Près de 133 millions devront être économisés d'ici 2028. Plusieurs programmes ont déjà été rayés de la carte, notamment des collaborations avec les médias de proximité et des émissions culturelles.



GRÈVE DU PERSONNEL DE BX1 EN RAISON DE LA DÉGRADATION DE SES CONDITIONS DE TRAVAIL, BRUXELLES
8 juillet 2025 © BX1

À la rentrée, c'est la réforme des médias de proximité qui était présentée au gouvernement : réduction du nombre de médias d'un tiers, dé-financement, re-politisation des conseils d'administration. Consulté par le gouvernement, le collège d'avis du CSA (le Conseil supérieur de l'audiovisuel) a rendu, à l'unanimité, un avis alarmant pointant le risque pour le pluralisme, la qualité de la couverture locale et l'indépendance des rédactions. Le texte a cependant été validé en deuxième lecture par le gouvernement quasiment à l'identique (seule la politisation des conseils d'administration ayant été ôtée du projet).

Départs des rédactions

La crise des médias a aussi un coût humain, généralisé à la quasi-intégralité des rédactions. Des dizaines de journalistes ont vu leur collaboration rompue en 2025. derniers départs en date au moment de la rédaction de cet article : le 18 décembre 2025, LN24 licencie trois de ses journalistes emblématiques. Quelques jours plus tôt, c'est BX1 qui se séparait de huit salarié-es dont cinq journalistes, soit un quart de la rédaction. Un an plus tôt, près d'une quinzaine

de freelances avaient été remercié-es par la chaîne, leurs émissions (principalement culturelles) supprimées.

La configuration est la même partout : pour ceux et celles qui partent, les ruptures sont brutales, intervenant souvent, pour de nombreux-ses freelances déjà peu rémunéré-es, sans indemnité ni préavis. Pour les autres, il s'agit de produire plus avec moins, avec un impact tant sur le plan humain que sur la qualité et la diversité de l'information.

Attaques : violences policières, menaces et dénigrement

Aux pressions économiques s'ajoutent les attaques individuelles. Un climat hostile aux journalistes continue de se déployer, et avec lui l'effritement des garanties liées à l'exercice de leur métier.



LE JOURNALISTE THOMAS HAULOTTE, ARRÊTÉ PAR LA POLICE EN AVRIL 2025 LORS D'UN REPORTAGE, BRUXELLES
2021 © Alexane Gaspard

• Violences policières

2025 a notamment été marquée par une augmentation des ingérences policières dans la liberté de la presse, principalement lors de manifestations et actions de désobéissance civile. Trois alertes ont été déposées sur la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes. On citera notamment le cas du journaliste indépendant Thomas Haulotte, arrêté, menotté et détenu administrativement une nuit, alors qu'il couvrait une action de collage d'affiches contre un lobby d'extrême droite. D'autres cas s'y ajoutent, moins médiatisés mais participant au même mouvement de banalisation des ingérences et d'amalgames entre observateur et participant, incriminant l'acte même de documenter. Rappelons

qu'outre le traumatisme de la violence, ces pressions ont un effet dissuasif : certain·es réfléchiront à deux fois avant de couvrir un événement similaire, avec pour conséquence qu'une information, d'intérêt public, ne sortira pas.

- **Menaces, ingérences et dénigrement**

Difficile d'aborder les pressions sans relever les attaques politiques, principalement du président du MR ou de son parti, envers des journalistes et des médias, particulièrement de service public.

Citons notamment les violentes critiques contre la RTBF et sa décision éditoriale de différer le discours d'investiture de Trump, appliquant le cordon sanitaire médiatique. Polémiques et contre-vérités ont allègrement circulé, alimentant la méfiance envers ce mécanisme et le média de service public. À toutes fins utiles, rappelons que le cordon sanitaire médiatique relève d'une obligation décrétales et déontologique visant à lutter contre les discours de haine.

Cet été, le président du MR menaçait physiquement un journaliste de la RTBF et faisait pression sur le média pour retirer et modifier son article. Les menaces ayant été rendues publiques, les déclarations du président de parti se sont succédé, allant des accusations contre la RTBF au dénigrement du Conseil de déontologie journalistique. En septembre, c'était au tour du MR de déclarer se réserver le droit de ne plus donner d'infos à la RTBF si celle-ci ne se prononçait pas sur ce qu'il considérait comme un manquement. Tempête dans un verre d'eau diront certain·es. On notera tout de même que derrière les écrans de fumée, le verre en question contient des menaces physiques contre un journaliste, une tentative d'ingérence dans un contenu éditorial par un représentant politique, une pression éditoriale à peine masquée du premier parti francophone, en charge des médias, sur le média de service public, et un dénigrement systématique de l'instance veillant au respect de la déontologie. Minimiser ce type d'attaque est à notre sens très inquiétant.

Ces pressions, récurrentes et communes à la majorité des rédactions, contribuent à créer un climat d'autocensure dans le chef des médias et journalistes, impactant l'info que reçoit, ou pas, le public. Elles alimentent aussi un climat de suspicion à l'égard des médias, du journalisme et des balises déontologiques, contribuant à leur discrédit et leur fragilisation.

• Espoir

Notons tout de même quelques points positifs à cet inquiétant tableau.

L'année passée, nous alertions sur les actions judiciaires de censure contre les médias. En 2025, la justice a annulé plusieurs de ces décisions, soulignant leur inconstitutionnalité. Une réaffirmation certes tardive, mais heureuse, de la protection constitutionnelle de la presse.

Plusieurs textes législatifs viennent aussi éclairer l'horizon. Au niveau européen, l'*European Media Freedom Act* (Règlement Européen sur la liberté des médias) est applicable depuis le mois d'août. Il oblige les États à garantir un paysage médiatique pluraliste, à l'abri des ingérences, grâce à des financements stables et suffisants. Des règles encadrent les concentrations médiatiques, prévoyant de les analyser non pas uniquement sous l'angle de la concurrence mais en tenant compte du caractère spécifique de l'information et de son importance démocratique.

Chez nous, la transposition de la directive « anti SLAPP », visant à protéger les acteurs et actrices du débat public des procédures judiciaires abusives, avance. Un texte est en cours de finalisation chez la ministre de la Justice (CD&V), qui prévoit une protection plus large que celle de la directive, s'appliquant non seulement aux procédures transfrontalières mais à toutes les procédures civiles, nationales également. Point négatif : aux dernières nouvelles, la procédure pénale était exclue de la protection. Les avis rendus par le secteur ont majoritairement appelé à une modification, espérons qu'ils seront pris en compte.

Sur le terrain, médias et journalistes s'organisent. Campagnes d'abonnement de médias indépendants ; solidarité entre journalistes, rédacteur·rices en chefs et sociétés de rédacteur·rices : on tente comme on peut de faire front. Enfin, n'en déplaise à certain·es, la déontologie n'est pas moribonde et le CDJ, le Conseil de déontologie journalistique, fonctionne bien. Selon des données publiques au 16 décembre 2025, on dénombre plus de 200 plaintes enregistrées, 30 décisions et deux avis généraux.

Réveil des consciences

Les violences à répétition et l'annonce de la fusion IPM/Rossel ont aussi permis de conscientiser une partie du public sur la réalité du

travail journalistique et le risque de sa fragilisation pour l'information. Espérons que ce réveil des consciences amorce une dynamique plus large et qu'à la sidération puisse succéder l'action.

À l'heure des post-vérités, de la polarisation et de l'affaiblissement généralisé des garde-fous démocratiques, il est plus que jamais nécessaire de disposer de médias solides et indépendants et de journalistes en capacité de délivrer une info diversifiée, nuancée et vérifiée.

Les atteintes à la presse, qu'elles soient économiques ou personnelles, directes ou insidieuses, n'impactent pas que les journalistes ou les médias. Elles ont un effet sur l'information que nous recevons toutes et tous, qui nous permet de nous forger une opinion, d'échanger, de nous indigner, d'agir. C'est cette capacité d'action qui nous rend profondément humain : protégeons-là !